

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAOURS

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

**Séance du 28 juillet 2016**

**DATE DE LA CONVOCATION**

22/07/2016

**DATE D’AFFICHAGE :**

L’an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Giovanni BOSCO, Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Solène BERTIAUX, et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE).

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Installation d’une canalisation pour les eaux pluviales aux écoles**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du problème qui se pose aux écoles. Des racines d’arbres ont envahi les puisards et ont bouché ces derniers. L’eau ne s’évacue plus et il y a des infiltrations aux écoles.

La pose d’une nouvelle canalisation est devenue nécessaire. La Société FRIAS a été contactée pour effectuer ce travail. Le montant du devis est de :

1 529,00 €HT soit 1 834,80 €TTC

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal valide ce devis et mandate M. le Maire pour qu’il signe tous les documents afférents à ce dossier et qu’il contacte la Société afin de faire ces travaux avant la rentrée des classes.

Fait et délibéré à Daours  
Le 28 juillet 2016

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Philippe DINE

*Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le*

*Et publication le*